



# RAPPORT DE GESTION – PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS TERMINÉES LES 31 AOÛT 2013 ET 2012

## Introduction

Le présent rapport de gestion vise à donner au lecteur un aperçu des résultats financiers et de l'évolution de la situation financière d'Acasti Pharma Inc. (« Acasti » ou la « Société ») au 31 août 2013 et pour les périodes de trois et six mois terminées à cette date. Le présent rapport de gestion explique les variations significatives dans les états du résultat global, les états de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie d'Acasti pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012. La Société a commencé ses opérations après avoir obtenu une licence exclusive mondiale de sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune ») en août 2008. La Société était inactive avant cette date.

Le présent rapport de gestion, qui est daté du 15 octobre 2013, doit être lu conjointement avec les états financiers de la Société pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012. Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et montants par action et à moins d'indication contraire.

Des informations supplémentaires sur la Société se trouvent sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml), sous le nom d'Acasti Pharma Inc.

Le 31 mars 2011, après la présentation d'une demande d'inscription à la cote, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « APO ». En janvier 2013, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote du système NASDAQ Capital Market, sous le symbole « ACST ».

## Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui peuvent constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (désignés par Acasti dans le présent rapport de gestion à titre d'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « estimer »,

« entendre », « prédire » et « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des énoncés à propos de faits présents ou de faits historiques. L'information prospective dans le présent rapport de gestion comprend, mais de façon non limitative, de l'information ou des énoncés concernant :

- la capacité d'Acasti de poursuivre ses essais cliniques portant sur son médicament-candidat et d'en entreprendre de nouveaux, y compris le moment de la réalisation de ces essais et leurs résultats;
- la capacité d'Acasti de commercialiser ses produits et son médicament-candidat;
- la capacité d'Acasti de conclure des ententes avec un fabricant indépendant lui permettant d'obtenir suffisamment de matières premières pour mener à bien ses activités, notamment sa capacité de retenir les services d'un tiers afin qu'il fabrique le CaPre<sup>MD</sup> conformément aux bonnes pratiques de fabrication (« BPF »);
- la capacité d'Acasti de faire homologuer le CaPre<sup>MD</sup> par les organismes de réglementation et de maintenir cette homologation;
- les attentes d'Acasti en ce qui a trait à sa situation financière, y compris ses produits d'exploitation, sa recherche et son développement, ses charges, ses marges brutes, ses liquidités, ses ressources en capital et ses dépenses en immobilisations.

Même si l'information prospective est fondée sur ce qu'Acasti croit être des hypothèses raisonnables, personne ne devrait s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent différer considérablement de l'information prospective.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Facteurs de risque », dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société, qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels de la Société diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective, notamment ceux qui se rapportent à ce qui suit :

- la possibilité de succès des essais cliniques actuels et futurs de la Société ;
- la possibilité de succès de la commercialisation du Capre<sup>MD</sup> et de l'Onemia<sup>MD</sup>;
- les antécédents de pertes nettes de la Société et son incapacité à devenir rentable;
- la dépendance de la Société envers des tiers pour ce qui est de la fabrication, de l'offre et de la distribution de ses produits ainsi que de son approvisionnement en matières premières, y compris la capacité de retenir des tiers afin qu'ils fabriquent le CaPre<sup>MD</sup> conformément aux BPF;
- la dépendance de la Société envers un nombre restreint de partenaires distributeurs pour ce qui est de l'Onemia<sup>MD</sup> et la capacité de conclure des ententes de distributions en ce qui a trait à Capre<sup>MD</sup> dans l'éventualité où Capre<sup>MD</sup> atteindrait le stade de la commercialisation;
- la capacité de la Société de gérer efficacement sa future croissance;
- la capacité de la Société d'atteindre davantage de rentabilité;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement futur de Neptune ou de toute autre tierce partie à des conditions favorables ou dans la négative, de poursuivre ses activités;
- la capacité de la Société de faire accepter ses produits sur le marché; ;
- la capacité de la Société d'attirer, d'embaucher et de garder à son service des membres clés de la direction et du personnel scientifique clé;
- la capacité de la Société d'atteindre à temps les étapes annoncées publiquement;
- la capacité de la Société de se défendre dans le cadre de toute poursuite en responsabilité du fait des produits pouvant être intentée contre elle;
- la concurrence vive livrée par d'autres sociétés des secteurs des produits nutraceutiques et des produits pharmaceutiques;
- la capacité de la Société de protéger et de défendre ses droits de propriété intellectuelle et d'éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements qu'elle prévoit se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Vous

ne devriez donc pas vous fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Acasti n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective à la suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou dans d'autres cas. L'information prospective est donnée en date du présent rapport de gestion.

### **Aperçu de l'entreprise**

Acasti est une société biopharmaceutique émergente qui exerce principalement des activités de recherche et de développement ainsi que de commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides omega-3 destinés à traiter et à prévenir certains troubles cardiométaboliques, plus particulièrement des anomalies relatives aux lipides dans le sang appelées dyslipidémie. Puisque le krill se nourrit de phytoplanctons (diatomées et les dinoflagellés), il est une source importante de phospholipides et d'acides gras polyinsaturés, principalement d'acides eicosapentaénoïques (EPA) et d'acides docosahexaénoïques (DHA), étant tous deux types d'acides gras oméga-3 bien connus pour être bénéfique pour la santé humaine.

Le CaPre<sup>MD</sup>, qui est actuellement le seul médicament candidat sur ordonnance d'Acasti, est un concentré hautement purifié de phospholipide omega-3 dérivé de l'huile de krill développé en vue d'aider à prévenir et à traiter l'hypertriglycéridémie, condition se caractérisant par des taux élevés de triglycérides dans le sang. Les essais cliniques de phase II ont débuté en 2011 au Canada. Les essais cliniques TRIFECTA et COLT avaient pour objectif d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre<sup>MD</sup> sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 500 mg/dl) et de l'hypertriglycéridémie sévère (taux élevé de triglycérides pour plus de 500 mg/dl). Les résultats de l'essai clinique COLT, dont le rapport final est en cours de préparation, ont été communiqués le 13 août 2013. L'essai clinique TRIFECTA est actuellement en cours. En fonction des résultats de l'essai clinique COLT, Acasti entend déposer une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental afin de mener un essai clinique de phase III consistant à évaluer le profil d'innocuité et d'efficacité du CaPre<sup>®</sup> aux États-Unis conformément aux lignes directrices et aux règles de la Food & Drug Administration des États-Unis (la « FDA »).

L'Onemia<sup>MD</sup> est le seul produit d'Acasti mis en marché. Il est commercialisé aux États-Unis depuis 2011 en tant qu'« aliment médical ». L'Onemia<sup>MD</sup> n'est administré que sous la supervision d'un médecin et sa fonction est de contribuer à la gestion par voie diététique des maladies associées à une carence en phospholipides oméga-3 en lien avec les troubles cardiométaboliques et des profils anormaux de lipides.

Conformément à une convention de licence conclue avec Neptune en août 2008, Acasti a obtenu une licence de droits sur le portfolio de propriété intellectuelle de Neptune relié aux applications dans le domaine des maladies cardiovasculaires (la « Convention de licence »). La Convention de licence permet à Acasti d'exploiter les droits de propriété intellectuelle visés afin de développer de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs (« APIs ») dans des produits commerciaux destinés aux marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Acasti est responsable de mener à bien la recherche et le développement des APIs, d'obtenir les approbations et les soumissions réglementaires requises, et de déposer les dossiers de propriété intellectuelle reliés aux applications cardiovasculaires. Acasti doit faire approuver les produits qu'elle développe par la FDA avant d'entreprendre des essais cliniques et les faire approuver par des organismes de réglementation similaires avant d'être autorisée à les vendre.

### **Activités**

Durant la période de trois mois terminée le 31 août 2013, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de ses programmes de recherche et développement de produits pharmaceutiques, ayant poursuivi le développement de son médicament sur ordonnance candidat, le CaPre<sup>MD</sup>, tout en amplifiant ses efforts de commercialisation de son aliment médical Onemia<sup>MD</sup>. Voici un résumé des points saillants de la période :

Le 4 décembre 2012, Acasti a annoncé qu'elle avait conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle a exercé son option en vertu de la Convention de licence de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la Convention de licence. La valeur du paiement par anticipation,

déterminée avec l'assistance de spécialistes d'évaluation extérieures, en utilisant la formule préétablie dans la Convention de licence et ajustée pour refléter les redevances de 395 \$ accumulées du 4 décembre 2012 au 12 juillet 2013, s'élève approximativement à 15 130 \$, dont, conformément à la convention de paiement par anticipation, Acasti a convenu de payer par l'émission de 6 750 000 actions de catégorie A au prix de 2,30 \$ par action, totalisant 15 525 \$ le 12 juillet 2013 à la suite de l'exercice de bon de souscription émis à Neptune. La convention de paiement par anticipation et l'émission de 6 750 000 actions de catégorie A à Neptune ont été approuvées par la Bourse de croissance TSX et par les actionnaires désintéressés d'Acasti, à l'exception de Neptune et des parties ayant un lien de dépendance avec Neptune, à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 27 juin 2013. Le bon de souscription a été exercé par Neptune le 12 juillet 2013 résultant conséquemment à l'émission de 6 750 000 actions de catégorie A. Suite à la transaction relative au paiement par anticipation des redevances, il n'est plus nécessaire pour Acasti de payer quelconques redevances à Neptune conformément à la Convention de licence pendant la durée de l'utilisation de la propriété intellectuelle sous licence. Le paiement par anticipation a augmenté la participation de Neptune dans le capital-actions d'Acasti d'approximativement 57 % à approximativement 60%.

Le 31 juillet 2013, Acasti a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec un chef de file mondial dans les produits chimiques à base naturelle pour la production de matériels cliniques du CaPre<sup>MD</sup> dans l'attente d'essais cliniques pharmacocinétiques et de phase III aux États-Unis et afin de justifier la demande d'approbation proposée d'un nouveau médicament expérimental.

#### **Le point sur les essais cliniques**

Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2012, Acasti a entrepris deux essais cliniques de phase II : i) l'« **essai TRIFECTA** », étude clinique à double insu et randomisée, contrôlée contre placebo, qui vise principalement à évaluer les effets du CaPre<sup>MD</sup> sur les triglycérides plasmatiques à jeun comparativement à un placebo avec des patients souffrant d'hypertriglycéridémie légère et d'hypertriglycéridémie sévère pour lesquelles les premiers patients ont été recrutés en octobre 2011, et ii) l'« **essai COLT** », essai clinique randomisé et à étiquette ouverte destiné à évaluer l'innocuité et l'efficacité pour le traitement d'hypertriglycéridémie légère et d'hypertriglycéridémie sévère, pour lequel les premiers patients ont été recrutés en décembre 2011. Acasti a continué à recruter des patients pour ses essais cliniques et réalisé des progrès à cet égard durant la période de trois mois terminée le 31 août 2013.

En mars 2013, les données cliniques provisoires provenant de 157 patients recrutés pour participer à l'essai COLT, ayant pris pendant quatre semaines 0,5, 1,0, 2,0 ou 4,0 grammes de CaPre<sup>MD</sup> par jour, ont été évaluées, et une réduction importante sur le plan clinique et statistiquement significative d'au plus 23 % ( $p < 0,05$ ) de leurs taux de triglycérides, comparativement aux résultats qu'aurait donné un traitement standard, a été constatée. L'essai clinique COLT évalue l'efficacité du CaPre<sup>MD</sup> sur des patients d'en prenant en considération que le traitement standard peut correspondre à tout traitement que les médecins traitants considèrent comme adéquat, y compris la modification de modes de vie, la prise d'hypolipémiants comme les statines et les fibrates, dont 86 % des patients analysés dans l'essai clinique COLT présentaient des taux de triglycérides de référence d'entre 200 mg/dl et 499 mg/dl (de 2,28 mmol/L à 5,69 mmol/L), et qu'après les quatre premières semaines aucun effet indésirable grave n'a été signalé.

Le 22 mai 2013, la Société a annoncé que le recrutement de patient pour l'essai COLT avait été complété.

Le 13 août 2013, la Société a annoncé des résultats positifs de son essai COLT, dans le cadre duquel l'innocuité et l'efficacité de CaPre<sup>MD</sup> ont été démontrées tout comme des réductions importantes de triglycérides de plus de 20 % en moyenne après huit semaines de traitement en doses quotidiennes de 4,0 g et de 2,0 g. L'étude a atteint son objectif principal de démontrer l'innocuité et l'efficacité de CaPre<sup>MD</sup> dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de bénigne à grave. Après seulement quatre semaines de traitement, CaPre<sup>MD</sup> a donné lieu à une réduction statistiquement importante de triglycéride en comparaison au traitement de référence. Les patients qui ont reçu des doses quotidiennes de 4,0 g de CaPre<sup>MD</sup> pendant quatre semaines ont obtenu une diminution de triglycéride moyenne de 15,5 % par rapport au taux de référence et une amélioration absolue moyenne de 18,1 % par rapport au traitement de référence. Les résultats ont également démontré des bienfaits accrus après huit semaines de traitement, alors que les patients qui recevaient une dose quotidienne de 4,0 g de CaPre<sup>MD</sup> obtenaient une diminution de triglycéride moyenne de 21,6 % et une amélioration absolue moyenne de 14,3 % par rapport au traitement de référence, dans le cadre duquel, en raison d'un rajustement pour tenir compte des médicaments destinés à abaisser le taux de lipides, une amélioration importante des taux de triglycéride a été observée pendant l'essai de la quatrième à la huitième semaine. Aucune situation défavorable significative n'a été déclarée, ce qui indique que CaPre<sup>MD</sup> est sécuritaire et tolérable aux doses mises à l'essai. De plus, des données ont révélé un ratio

favorable de risque par rapport aux avantages pour CaPre<sup>MD</sup> puisque les patients qui recevaient des doses de CaPre<sup>MD</sup> présentaient un risque plus faible de subir un effet défavorable que pour le groupe qui recevait le traitement de référence. En outre, après avoir doublé la dose quotidienne de CaPre<sup>MD</sup> pour les semaines quatre à huit, les résultats ont démontré un lien entre la dose et la réponse, ce qui indique une efficacité soutenue et accrue de CaPre<sup>MD</sup> après une période de huit semaines. L'efficacité de CaPre<sup>MD</sup> à toutes les doses et l'augmentation de l'effet avec la hausse de la dose supposent que CaPre<sup>MD</sup> peut être titré pour ainsi permettre aux médecins d'ajuster la dose afin de mieux gérer les besoins médicaux des patients.

### **Onemia<sup>MD</sup>**

Durant la période de trois mois terminée le 31 août 2013, Acasti a poursuivi ses activités de commercialisation directe et de développement commercial visant son aliment médical Onemia<sup>MD</sup> aux États-Unis. Des médecins ont commencé et/ou continué à recommander l'Onemia<sup>MD</sup> à leurs patients atteints de troubles cardiométaboliques diagnostiqués. Acasti s'attend à ce que les produits d'exploitation soutenus à court terme générés par les ventes de l'Onemia<sup>MD</sup> servent à financer partiellement ses projets de recherche et développement tout en établissant la crédibilité de ses produits à base de phospholipides oméga-3.

### **Mode de présentation des états financiers**

Au 31 août 2013, les actifs de la Société incluaient la trésorerie et les placements à court terme de 3 965 \$ provenant essentiellement de l'exercice, le 14 septembre 2011, des droits émis par la Société à ses actionnaires ainsi que du produit net de 1 979 \$ tiré d'un placement privé mené à terme le 13 février 2012, ainsi que des produits de la vente d'Onemia<sup>MD</sup>. La Société avait aussi des clients et autres débiteurs de 319 \$, un montant à recevoir d'une société sous contrôle commun de 50 \$, des crédits d'impôt à recevoir de 454 \$ et charges payés d'avance de 205 \$ au 31 août 2013. À la même date, les passifs de la Société comprenaient essentiellement le montant à payer à Neptune de 2 194 \$, les fournisseurs et autres créditeurs de 1 356 \$ et les redevances à payer à Neptune de 337 \$, accumulées avant la conclusion de la convention de paiement par anticipation. La Société a subi des pertes opérationnelles et a eu des flux de trésorerie négatifs liés à ses activités opérationnelles depuis le début de son exploitation. Au 31 août 2013, les passifs courants et le niveau attendu des charges de recherche et de développement de la Société pour son candidat-médicament sont considérablement supérieurs aux actifs courants. La Société prévoit compter sur le soutien continu de Neptune pour poursuivre ses activités, y compris obtenir du financement additionnel au besoin. La continuité de ce soutien est hors du contrôle de la Société. Si la Société ne reçoit pas le soutien financier continu de sa société mère ou si elle n'obtient pas de financement additionnel, il est possible qu'elle ne soit pas en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cours normal des activités. Par conséquent, il existe une incertitude significative qui remet sérieusement en question la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ainsi qu'à réaliser ses actifs et à régler ses passifs dans le cours normal des activités.

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, aux termes de laquelle il est présumé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs et engagements dans le cours normal des activités. Ces états financiers n'incluent pas d'ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs et des passifs ni des revenus et des charges présentés qui pourraient s'avérer nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était plus appropriée pour ces états financiers.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés au développement fructueux de nouveaux produits et à leur commercialisation, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à l'atteinte des objectifs de développement prescrits par Neptune dans son contrat de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société devra financer ses activités de recherche et de développement et ses études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, la Société prévoit conclure des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la FDA et d'organismes équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise.

**PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

(En milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées les 31 août		Périodes de six mois terminées les 31 août	
	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	266	237	273	251
BAlIA ajusté <sup>1)</sup>	(1 755)	(1 037)	(3 015)	(1 953)
Perte nette et résultat global	(3 238)	(1 752)	(5 203)	(3 328)
Perte par action, de base et diluée	(0,04)	(0,02)	(0,07)	(0,05)
Actif total	25 873	13 652	25 873	13 652
Fonds de roulement <sup>2)</sup>	1 173	5 686	1 173	5 686
Total des capitaux propres	21 985	12 233	21 985	12 233
Valeur comptable par action de catégorie A <sup>3)</sup>	0,27	0,17	0,27	0,17

- 1) Le BAlIA ajusté (bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement) est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la performance financière utilisée surtout dans les milieux financiers. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés à capital ouvert. Acasti calcule son BAlIA ajusté en ajoutant à la perte nette les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le résultat. Acasti exclut du calcul de son BAlIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme le gain ou la perte de change et la rémunération à base d'actions.
- 2) Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société utilisée surtout dans les milieux financiers. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés à capital ouvert.
- 3) La valeur comptable par action est présentée à titre indicatif seulement et s'obtient en divisant les capitaux propres par le nombre d'actions de catégorie A en circulation à la fin de la période. Puisqu'elle n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, elle peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés à capital ouvert.

**RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE AVANT LES INTÉRÊTS, L'IMPÔT ET L'AMORTISSEMENT (BAlIA AJUSTÉ)**

Un rapprochement du BAlIA ajusté est présenté dans le tableau ci-dessous. La Société utilise des mesures financières ajustées pour évaluer sa performance opérationnelle. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAlIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance opérationnelle et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Acasti calcule son BAlIA ajusté en ajoutant à la perte nette les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le résultat. Acasti exclut du calcul de son BAlIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme le gain ou la perte de change et la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils sont des charges hors trésorerie, des éléments sur lesquels la direction n'a pas de contrôle à court terme ou des éléments qui n'influencent pas sur la performance opérationnelle de base. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

**RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ**

(En milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de six mois terminées les	
	31 août		31 août	
	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(3 238)	(1 752)	(5 203)	(3 328)
<b>Ajouter (déduire)</b>				
Charges financières	1	-	2	1
Amortissement	502	166	668	332
Rémunération à base d'actions	993	523	1 534	1 053
Perte (gain) de change	(13)	26	(16)	(11)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>(1 755)</b>	<b>(1 037)</b>	<b>(3 015)</b>	<b>(1 953)</b>

**PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES**

(En milliers de dollars, sauf les données par action)

**Exercice se terminant le 28 février 2014**

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	273	6	266		
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	(3 015)	(1 260)	(1 755)		
Perte nette	(5 203)	(1 965)	(3 238)		
Perte par action, de base et diluée	(0,07)	(0,03)	(0,04)		

**Exercice terminé le 28 février 2013**

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	724	14	237	424	49
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	(4 350)	(916)	(1 037)	(1 036)	(1 361)
Perte nette	(6 892)	(1 576)	(1 752)	(1 611)	(1 953)
Perte par action, de base et diluée	(0,09)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,03)

**Exercice terminé le 29 février 2012**

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	10	–	–	–	10
Autres revenus – Revenus provenant des contrats de recherche	116	83	33	–	–
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	(4 481)	(693)	(1 254)	(1 677)	(857)
Perte nette	(6 501)	(1 023)	(1 724)	(2 207)	(1 547)
Perte par action, de base et diluée	(0,10)	(0,02)	(0,03)	(0,03)	(0,02)

- 1) Le BAIIA ajusté (bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement) est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la performance financière utilisée surtout dans les milieux financiers. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés à capital ouvert. Acasti calcule son BAIIA ajusté en ajoutant à la perte nette les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le résultat. Acasti exclut du calcul de son BAIIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme le gain ou la perte de change et la rémunération à base d'actions.

**ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS TERMINÉES LES 31 AOÛT 2013 ET 2012****Revenus**

La Société a généré des revenus provenant des ventes de 266 \$ provenant de la commercialisation de l'Onemia<sup>MD</sup>, son aliment médical, pendant la période de trois mois terminée le 31 août 2013. Les revenus ont été tirés des ventes provenant d'une entente de distribution conclue par la Société avec une société spécialisée dans la distribution de Médical Food, de même que de ventes effectuées directement auprès de consommateurs américains. La Société avait généré des revenus provenant des ventes de 237 \$ durant la période correspondante en 2012.

La Société a généré des revenus provenant des ventes de 273 \$ provenant de la commercialisation de l'Onemia<sup>MD</sup>, son aliment médical, pendant la période de six mois terminée le 31 août 2013, en hausse de 22 \$ par rapport à 251 \$ pour ceux inscrits durant la période correspondante en 2012.

**Marge brute**

La marge brute est égale aux revenus moins le coût des ventes. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi les charges générales connexes, comme certains coûts liés au contrôle de la qualité et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance ainsi qu'à l'entretien et la mise en service.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 31 août 2013 s'est chiffrée à 115 \$, ou 43 %, ce qui est supérieur à la fourchette ajustée de l'objectif de la Société concernant la marge bénéficiaire brute, soit entre 40 % et 60 %. La Société a décidé d'ajuster la fourchette d'objectif pour la marge brute plus tôt au cours du trimestre en raison qu'elle est au début de ses activités de commercialisation. La Société avait réalisé une marge brute de 114 \$, ou 48 %, durant la période de trois mois terminée le 31 août 2012.

La marge brute pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 s'est chiffrée à 119 \$, ou 44 %, ce qui est supérieur à la fourchette ajustée de l'objectif de la Société concernant la marge bénéficiaire brute. La Société avait réalisé une marge brute de 123 \$, ou 49 %, durant la période de six mois terminée le 31 août 2012.



**Répartition des principaux postes des états du résultat global pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012**

Charges générales et administratives	Périodes de trois mois terminées les 31 août		Périodes de six mois terminées les 31 août	
	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	237	243	443	512
Rémunération à base d'actions	875	416	1 290	835
Honoraires professionnels	102	118	271	215
Redevances	52	75	228	103
Amortissement	502	166	668	332
Vente et commercialisation	3	39	9	94
Relations avec les investisseurs	29	12	55	22
Loyers	23	12	51	18
Autres	25	13	36	32
<b>TOTAL</b>	<b>1 848</b>	<b>1 094</b>	<b>3 051</b>	<b>2 163</b>

Charges de recherche et de développement	Périodes de trois mois terminées les 31 août		Périodes de six mois terminées les 31 août	
	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	145	167	301	357
Rémunération à base d'actions	118	107	244	218
Contrats	1 211	477	1 675	696
Charges réglementaires	-	8	1	70
Honoraires professionnels	95	22	151	49
Autres	23	14	52	39
Crédits d'impôt	(67)	(34)	(119)	(108)
<b>TOTAL</b>	<b>1 526</b>	<b>761</b>	<b>2 304</b>	<b>1 321</b>

**Bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement (BAIIA ajusté)**

Le BAIIA ajusté a diminué de 718 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2013 pour atteindre (1 755) \$, comparativement à (1 037) \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2012, essentiellement à cause des augmentations des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et de l'amortissement.

L'augmentation des charges de recherche et de développement est essentiellement attribuable à la hausse des charges liées aux contrats relativement aux essais cliniques de la Société et des honoraires professionnels.

Le BAIIA ajusté a diminué de 1 062 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 pour atteindre (3 015) \$, comparativement à (1 953) \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2012, essentiellement à cause des augmentations des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et de l'amortissement.

L'augmentation des charges de recherche et de développement est essentiellement attribuable à la hausse des charges liées aux contrats relativement aux essais cliniques de la Société et des honoraires professionnels.

**Perte nette**

La Société a réalisé une perte nette, pendant la période de trois mois terminée le 31 août 2013, de 3 238 \$, ou 0,04 \$ par action, comparativement à une perte nette de 1 752 \$, ou 0,02 \$ par action, durant la période de trois mois terminée le

31 août 2012. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté » de même que par la hausse des charges d'amortissement et de rémunération à base d'actions.

La Société a réalisé une perte nette, pendant la période de six mois terminée le 31 août 2013, de 5 203 \$, ou 0,07 \$ par action, comparativement à une perte nette de 3 328 \$, ou 0,05 \$ par action, durant la période de six mois terminée le 31 août 2012. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté » de même que par la hausse des charges d'amortissement et de rémunération à base d'actions.

### **Structure des capitaux propres**

Le capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions des catégories A, B, C, D et E sans valeur nominale. Les actions émises et entièrement libérées, les bons de souscription et les options sur actions en circulation étaient les suivants aux dates indiquées :

	31 août 2013	28 février 2013
Actions de catégorie A avec droit de vote, participantes et sans valeur nominale	80 260 288	73 107 538
Options sur actions attribuées et en circulation	4 954 750	5 216 250
Unités d'action avec restriction et en circulation	1 060 000	-
Bons de souscription de série 4 pouvant être exercés à 0,25 \$ jusqu'au 8 octobre 2013	5 311 100	5 432 350
Bons de souscription des séries 6 et 7 pouvant être exercés à 1,50 \$ jusqu'au 10 février 2015	750 000	750 000
<b>Nombre total dilué d'actions</b>	<b>91 276 138</b>	<b>84 506 138</b>

### **Flux de trésorerie et situation financière pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012**

#### **Activités opérationnelles**

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 août 2013 et 2012, les activités opérationnelles de la Société ont généré, respectivement, des baisses de 277 \$ et de 1 380 \$ des liquidités selon la perte nette subie pendant le trimestre, ajustée pour les éléments hors trésorerie, comme l'amortissement des immobilisations corporelles, l'amortissement des immobilisations incorporelles, la rémunération à base d'actions, les charges financières, les fluctuations des taux de change ainsi que la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation. La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation pendant la période de trois mois terminée le 31 août 2013 a reflété une hausse de 1 483 \$ et a été surtout attribuable aux baisses des clients et autres débiteurs (284 \$), des stocks (150 \$) ainsi qu'aux hausses des fournisseurs et autres créditeurs (718 \$) et du montant à payer à la société mère (559 \$), principalement contrebalancées par la hausse des charges payées d'avance (162 \$). La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation durant la période de trois mois terminée le 31 août 2012 avait reflété une baisse de 320 \$ et a été surtout attribuable à des augmentations des clients et autres débiteurs (145 \$) et crédits d'impôt à recevoir (34 \$), ainsi que de la baisse des montants à payer à la société mère (346 \$), principalement contrebalancées par la baisse des stocks (123 \$), ainsi que la hausse des redevances à payer à la société mère (87 \$).

Pour les périodes de six mois terminées les 31 août 2013 et 2012, les activités opérationnelles de la Société ont généré, respectivement, des baisses de 1 216 \$ et de 2 031 \$ des liquidités selon la perte nette subie pendant le trimestre, ajustée pour les éléments hors trésorerie, comme l'amortissement des immobilisations corporelles, l'amortissement des immobilisations incorporelles, la rémunération à base d'actions, les charges financières, les fluctuations des taux de change ainsi que la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation. La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation pendant la période de six mois terminée le 31 août 2013 a reflété une hausse de 1 816 \$ et a été surtout attribuable aux baisses des clients et autres débiteurs (132 \$), des stocks (155 \$) ainsi qu'aux hausses des fournisseurs et autres créditeurs (650 \$), du montant à payer à la société mère (984 \$) et des redevances payables à la société mère (203 \$), principalement contrebalancées par les hausses des crédits d'impôts à recevoir (119 \$) et des charges payées d'avance (189 \$). La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation durant la période de six mois terminée le 31 août 2012 avait reflété une baisse de 63 \$ et a été surtout

attribuable à des augmentations des clients et autres débiteurs (258 \$) et crédits d'impôt à recevoir (108 \$), ainsi que de la baisse des fournisseurs et autres créditeurs (169 \$), principalement contrebalancées par la hausse des stocks (137 \$), ainsi que la baisse des montants à payer à la société mère (202 \$) et des redevances à payer à la société mère (126 \$).

#### **Activités d'investissement**

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 août 2013 et 2012, les activités d'investissement de la Société ont généré des hausses des liquidités, respectivement, de 233 \$ et de 1 243 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de trois mois terminée le 31 août 2013 a été surtout attribuable à l'arrivée à échéance de placements à court terme de 250 \$, contrebalancée par l'acquisition d'immobilisations incorporelles de 17 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de trois mois terminée le 31 août 2012 avait principalement découlé de l'arrivée à échéance de placements à court terme de 1 250 \$, contrebalancée par l'acquisition d'immobilisations incorporelles de 7 \$.

Pour les périodes de six mois terminées les 31 août 2013 et 2012, les activités d'investissement de la Société ont généré des hausses des liquidités, respectivement, de 807 \$ et de 1 494 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de six mois terminée le 31 août 2013 a été surtout attribuable à l'arrivée à échéance de placements à court terme de 3 750 \$ et au paiement d'intérêts reçu sur les placements à court terme de 96 \$, contrebalancée par l'acquisition de placements à court terme de 3 000 \$ et d'immobilisations incorporelles de 40 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de six mois terminée le 31 août 2012 avait principalement découlé de l'arrivée à échéance de placements à court terme de 1 500 \$, contrebalancée par l'acquisition d'immobilisations incorporelles de 7 \$.

#### **Activités de financement**

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 août 2013 et 2012, les activités de financement de la Société ont généré des hausses des liquidités, respectivement, de 384 \$ et de 26 \$. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 31 août 2013 a été principalement attribuable au produit de 414 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options, principalement contrebalancée des frais d'émission d'actions de 29 \$. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 31 août 2012 avait découlé essentiellement du produit de 26 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options.

Pour les périodes de six mois terminées les 31 août 2013 et 2012, les activités de financement de la Société ont généré des hausses des liquidités, respectivement, de 404 \$ et de 38 \$. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de six mois terminée le 31 août 2013 a été principalement attribuable au produit de 434 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options, principalement contrebalancée des frais d'émission d'actions de 29 \$. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de six mois terminée le 31 août 2012 avait découlé essentiellement du produit de 39 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options.

Dans l'ensemble, la trésorerie de la Société a augmenté de 351 \$ et diminué de 129 \$, respectivement, pendant les périodes de trois mois terminées les 31 août 2013 et 2012. Au 31 août 2013, les liquidités, composées de la trésorerie et des placements à court terme, totalisaient 3 965 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mode de présentation des états financiers » pour en savoir davantage sur la situation financière de la Société.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités principalement au moyen du produit tiré de l'exercice de droits et de bons de souscription émis à ses actionnaires de même qu'à Neptune et à ses actionnaires, des placements privés d'actions, des crédits d'impôt à la recherche, des revenus provenant des ventes et des contrats de recherche ainsi que des produits d'intérêts. La rentabilité future de la Société repose sur des facteurs tels que le succès des essais cliniques, les approbations par les organismes de réglementation des produits développés par la Société, la capacité de la Société à commercialiser, vendre et distribuer ses produits avec succès ainsi que la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour achever ses projets.

**Situation financière**

Le tableau ci-dessous explique en détail les variations importantes de l'état de la situation financière au 31 août 2013 comparativement au 28 février 2013 :

Postes	Hausse (baisse)	Commentaires
Trésorerie	9	Se reporter au tableau des flux de trésorerie
Placements à court terme	(829)	Échéance de placements à court terme pour financer les activités
Clients et autres débiteurs	(132)	Montants reçus
Crédits d'impôt à recevoir	119	Augmentation des dépenses éligibles aux crédits d'impôt
Stocks	(155)	Ventes de Onemia <sup>MD</sup>
Charges payés d'avance	189	Augmentation des paiements à l'avance
Immobilisations incorporelles	14 504	Acquisition de la licence libre de redevance
Fournisseurs et autres créditeurs	650	Augmentation des montants dus, relatifs aux contrats de recherche
Montant à payer à la société mère	984	Frais pour des charges de la Société
Redevances à payer à la société mère	(191)	Ajustement pour le paiement par anticipation des redevances

**Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements**

La Société n'a pas conclu d'accords hors état de la situation financière. Tous les passifs de la Société (3 889 \$) sont dus au cours des 12 prochains mois.

Les engagements importants sont présentés ci-dessous.

**Contrat de licence**

En vertu d'un contrat de licence, la Société s'était initialement engagée à verser à Neptune, jusqu'à l'expiration des brevets de Neptune sur la propriété intellectuelle autorisée, une redevance égale au total de a) relativement aux ventes de produits dans le champ d'application de la licence, le cas échéant, le montant le plus élevé entre i) 7,5 % des ventes nettes et ii) 15 % de la marge bénéficiaire brute d'Acasti, et de b) 20 % des revenus tirés des sous-licences attribuées par Acasti à des tiers, le cas échéant. La licence expirera à la date d'expiration du brevet visé par la licence qui expirera en dernier et/ou de sa *continuation in part* et/ou de la division (demande complémentaire). Après l'expiration du dernier brevet sur la propriété intellectuelle autorisée, actuellement prévue en 2022, la licence sera automatiquement renouvelée pour une période additionnelle de 15 ans durant laquelle les redevances auraient été égales à la moitié de celles qui sont calculées selon la formule susmentionnée. De plus, nonobstant ce qui précède, le contrat de licence prévoit les paiements de redevances minimales qui suivent : année 1 – néant, année 2 – 50 \$, année 3 – 200 \$, année 4 – 225 \$ (montant initial de 300 \$, réduit à 225 \$ après l'abandon par Acasti de ses droits de développer des produits pour la vente libre aux termes de la licence), année 5 – 700 \$, année 6 et par la suite – 750 \$. Les redevances minimales sont calculées pour chaque année du contrat à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, soit le 7 août 2008.

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé la conclusion d'une convention de paiement par anticipation avec Neptune en vertu de laquelle la Société a exercé son option conformément au contrat de licence de payer par anticipation la totalité des redevances futures payables en vertu du contrat de licence. La valeur du paiement par anticipation, déterminée avec l'aide d'évaluateurs externes, selon la formule stipulée dans le contrat de licence, ajustée des redevances accumulées de 395 \$ du 4 décembre 2012 au 12 juillet 2013, s'élève à environ 15 130 \$. Le paiement par anticipation et les redevances accumulées a été fait sous forme d'une émission de 6 750 000 actions de catégorie A, le 12 juillet 2013, à un prix de 2,30 \$ l'action, totalisant 15 525 \$ lors de l'exercice d'un bon de souscription remis à Neptune à la signature de la convention de paiement par anticipation, suite aux approbations des actionnaires désintéressés de la Société et de la bourse de croissance TSX. La Société n'a plus d'obligation contractuelle de paiement de redevances en vertu du contrat de licence.

**Accords de recherche et de développement**

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et commercialiser certains produits.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois à un coût initial total de 5 064 \$, dont une tranche de 3 447 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 31 août 2013, un montant de 531 \$ est inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

### **Transactions entre parties liées**

Neptune a facturé à la Société certaines charges qu'elle a engagées pour cette dernière, soit 496 \$ pendant la période de trois mois terminée le 31 août 2013 (265 \$ de charges administratives, 179 \$ de charges de recherche et de développement et 52 \$ de redevances pour la période précédant le paiement par anticipation) et 534 \$ durant la période de trois mois terminée le 31 août 2012 (294 \$ de charges administratives, 165 \$ de charges de recherche et de développement et 75 \$ de redevances). Ces transactions ont été réalisées dans le cours normal des activités. Lorsque Neptune engage des charges supplémentaires précises pour le compte de la Société, elle lui facture celles-ci directement. Les charges concernant plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturées selon une répartition des charges engagées par Neptune qui est proportionnelle au pourcentage estimé des services ou des avantages reçus par chacune des entités. Ces charges ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société puisque Neptune ne répartit pas, notamment, certains frais de bureau communs et ne perçoit pas d'intérêts sur ses créances. De plus, ces charges ne représentent pas nécessairement les charges que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et avantages au moyen du partage des ressources de Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

Le montant à payer à la société mère n'a pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne porte pas intérêt. Il est mesuré à sa valeur d'échange et classé dans les passifs courants.

Le personnel de direction clé de la Société comprend les membres du conseil d'administration et certains dirigeants. Ils contrôlent 3 % des actions avec droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter à la note 6 afférente aux états financiers pour obtenir des informations concernant la rémunération du personnel de direction clé.

Le 4 décembre 2012, la société a conclu une convention de paiement par anticipation avec Neptune, laquelle est présentée à la rubrique « Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements – Contrat de licence ».

### **Événements postérieurs à la date de clôture**

Depuis le 31 août 2013, 5 311 100 bons de souscription de série 4 ont été exercés résultant en l'émission d'actions de Catégorie A du même nombre. Le produit total de l'exercice s'élève à 1 328 \$. Du nombre de bons de souscription de série 4 exercés, 3 153 750 ont été exercés par Neptune, portant sa détention d'action de catégorie A de 48 175 933 (60 %) à 51 349 683 (60 %).

### **Utilisation d'estimations et incertitude de mesure**

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations. Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et durant toute période future concernée. Les jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables qui ont les incidences les plus fortes sur les montants comptabilisés dans les états financiers incluent l'hypothèse de la continuité de l'exploitation [se reporter à la note 2 b) afférente aux états financiers], ainsi que l'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels peuvent être dépréciés. Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif pendant l'exercice suivant incluent la répartition des coûts partagés entre les sociétés du groupe de Neptune (se reporter à la note 6 afférente aux états financiers) et l'évaluation

de la rémunération à base d'actions (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers). De plus, la Société s'appuie sur la meilleure estimation dont elle dispose pour déterminer les charges de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt ainsi que les montants connexes. La Société comptabilise les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable que ceux-ci seront réalisés. Les crédits d'impôt comptabilisés doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales, de sorte qu'ils pourraient s'écarter des montants comptabilisés.

### **Méthodes comptables critiques**

#### **Charges de recherche et de développement**

Les charges de recherche sont imputées aux résultats de la période au cours de laquelle elles sont engagées, déduction faite des crédits d'impôt s'y rapportant. Les charges de développement sont imputées aux résultats au fur et à mesure qu'elles sont engagées sauf si le projet de développement respecte les critères comptables généralement reconnus aux fins de report et d'amortissement. Aucune charge de développement n'a été reportée depuis la création de la Société.

#### **Crédits d'impôt**

Les crédits d'impôt liés aux charges admissibles sont portés en réduction des charges connexes pendant l'exercice au cours duquel les charges sont engagées, pourvu que leur réalisation soit raisonnablement assurée.

#### **Rémunération à base d'actions**

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 4 afférente aux états financiers. La Société comptabilise les options sur actions attribuées aux salariés selon la méthode de la juste valeur, laquelle est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est égale à la juste valeur à la date d'attribution et est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Quant aux options sur actions attribuées à des non-salariés, la Société les évalue selon la juste valeur des services reçus, sauf si ceux-ci ne peuvent être estimés de manière fiable, auquel cas elle les évalue à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La charge de rémunération est évaluée lorsque la Société reçoit les biens ou que la contrepartie fournit les services.

De plus, la Société inclut dans la charge de rémunération à base d'actions une partie de la charge enregistrée par Neptune, selon la proportion des services globaux que les bénéficiaires fournissent directement à la Société, et un montant compensatoire reflétant l'apport de Neptune à la Société est imputé au surplus d'apport.

#### **Impôt sur le résultat**

La Société applique la méthode du report variable pour comptabiliser l'impôt sur le résultat. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés en se fondant sur les taux d'imposition et les lois fiscales pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer pendant les périodes au cours desquelles les différences temporelles sont censées être réalisées ou réglées. Une provision pour moins-value est comptabilisée s'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôt différé ne sera pas réalisée. La Société n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé dans ses états financiers puisqu'elle a déterminé qu'il n'était pas probable que ces actifs soient réalisés.

### **Changements comptables récents**

Le 1<sup>er</sup> mars 2013, la Société a adopté la nouvelle norme suivante émise par l'IASB : IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (« IFRS 13 ») qui définit la notion de juste valeur et établit un référentiel pour mesurer la juste valeur et les obligations de présentation d'informations liées à celle-ci. L'IFRS 13 n'indique pas à quel moment un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres est mesuré à la juste valeur mais suggère la marche à suivre lorsqu'une autre norme IFRS permet ou requiert l'utilisation de la juste valeur dans le choix d'évaluation (avec certaines exceptions). L'adoption de cette norme n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers intermédiaires de la Société.

### **Changements touchant le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Pendant la période de trois mois terminée le 31 août 2013, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont cherché à savoir si des changements significatifs étaient survenus en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Ils ont individuellement conclu qu'aucun changement n'était survenu pendant la période de trois mois terminée le 31 août 2013 qui aurait eu, ou pourrait raisonnablement avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

### **Facteurs de risque**

Un investissement dans les titres de la Société présente un degré élevé de risque. Les informations contenues dans les états financiers pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 août 2013 et 2012 et dans le présent rapport de gestion devraient être lues conjointement avec tous les documents publics de la Société et de Neptune déposés auprès des autorités réglementaires. Plus particulièrement, les investisseurs potentiels devraient évaluer attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans sa demande d'inscription à la cote et dans sa plus récente notice annuelle, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml).

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge non significatifs à l'heure actuelle, peuvent aussi influencer défavorablement sur les activités, la situation financière, les liquidités, les résultats opérationnels et les perspectives de la Société.

### **Responsabilité de produits**

Neptune, la société mère, a souscrit une police d'assurance responsabilité de produits de 5 000 \$, laquelle couvre également ses filiales et est renouvelable chaque année, pour couvrir la responsabilité civile liée à ses produits. Neptune maintient également un processus d'assurance de la qualité, qui est un « Programme de gestion de la qualité » certifié par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA »), et a obtenu l'accréditation « Bonnes pratiques de fabrication » de Santé Canada.

### **Informations supplémentaires**

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société et sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml).

Au 15 octobre 2013, le nombre d'actions de catégorie A émises par la Société et en circulation totalise 85 571 388. Il y a également 4 899 750 options sur actions, 1 035 000 unités d'action avec restriction et 750 000 bons de souscription des séries 6 et 7 en circulation.

(signé) Henri Harland

Henri Harland  
Président et chef de la direction

(signé) Xavier Harland

Xavier Harland  
Chef de la direction financière